



## Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 4 avril 2024

**DEPARTEMENT**  
LOT et GARONNE

**ARRONDISSEMENT**  
NERAC

**CANTON**  
NERAC

**Nombre de conseillers  
en exercice : 29  
Présents : 20  
Votants : 28**

**OBJET :**  
Subvention aux associations -  
Emploi sportif – Tennis Club  
Néracais

**N° 064/2024**

L'an deux mille Vingt-et-Quatre, le 4 avril à 20 h 00, le Conseil Municipal de la commune de NERAC était assemblé en session ordinaire, à la Mairie, après convocation légale en date du 29 mars 2024, sous la présidence de Monsieur Nicolas LACOMBE, Maire.

**Étaient présents :** Monsieur LACOMBE, Maire, Mmes et MM. DUFAU, BUSQUET, SANCHEZ, CASEROTTO et GELLY Adjoints au Maire, Mmes et MM. ARNAUNE, BOZZELLI, DAVID, VICENTE, GOLFIER, BES Conseillers Délégués, Mmes et MM. ESSERTEL, MEDECIN, TUFFERY, BERTHOUMIEU, TAROZZI, GARBAY, GOUJON et GREGOIRE Conseillers Municipaux.

**Absents excusés :**

Madame IBN-SALAH qui a donné pouvoir à Madame BUSQUET.  
Madame SERRES-SOLANO qui a donné pouvoir à Monsieur GELLY.  
Madame DESSAINTS qui a donné pouvoir à Monsieur LACOMBE.  
Madame VILLEREGNIER qui a donné pouvoir à Madame CASEROTTO.  
Madame TESSARIOL qui a donné pouvoir à Madame MEDECIN.  
Monsieur DULOULARD qui a donné pouvoir à Monsieur TAROZZI.  
Madame FONTANEL qui a donné pouvoir à Monsieur DAVID.  
Madame PRADO qui a donné pouvoir à Monsieur SANCHEZ.  
Monsieur BARRERE.

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil, Madame MEDECIN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a accepté.

Le procès-verbal de la dernière séance a été adressé à chaque Conseiller Municipal.

L'avis de convocation a été affiché conformément à la législation en vigueur. La liste des délibérations de la séance du 14 mars 2024 a été affichée conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**RAPPORTEUR : Monsieur VICENTE**

Monsieur le Maire rappelle que l'enveloppe dédiée aux subventions aux associations est maintenue dans le cadre du budget primitif 2024.

Le Tennis Club de Nérac (TNC) perçoit, comme chaque année, une subvention annuelle totale de 3 750 € (hors subvention exceptionnelle), 1750 € pour le fonctionnement, votés au budget primitif 2024 et 2 000 € pour un emploi sportif, objet de la présente délibération.

**AR Prefecture**

047-214701955-20240404-DEL0642024-DE  
Reçu le 12/04/2024

LE CONSEIL MUNICIPAL  
Considérant l'exposé du Maire  
Après en avoir délibéré  
**DECIDE A L'UNANIMITE**

- **DE PROCEDER** au versement de la somme de 2 000 € au Tennis Club Néracais pour le financement d'un emploi sportif.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme.

*Certifie conforme et exécutoire  
compte tenu de la réception en Sous-  
préfecture de Nérac le  
Et de la publication à Nérac le*

Le MAIRE,



Le SECRETAIRE DE SEANCE,